



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
 Reçu en préfecture le 19/12/2025
 Publié le 19/12/25
 Id : 031-213104219-20251218-DEL2025_07_06-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
 DEPARTEMENT
 HAUTE - GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
 des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
 de la COMMUNE de PINS-JUSTARET**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<u>27</u>	<u>27</u>	<u>26</u>

SEANCE du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre à dix-huit heures
 Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

**DATE
 DE LA CONVOCATION**

12 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 2025

Etaient présents : 18

Mesdames GAMBET, TARDIEU, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, SAUVAGE, RAHIN, VIOLTON, BESOMBES,
 Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, MIJOULE, PERON, MORANDIN, BERGONZAT

Procurations : 08

Mme MARTIN-RECURZ avait donné procuration à Mme GABET
 Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
 M. CARRIERE avait donné procuration à M. GAROUSTE
 M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU
 Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN
 M. CHARRON avait donné procuration à Mme PEREZ
 Mme BEGUE avait donné procuration à Mme ABADIE
 Mme COUESNON avait donné procuration à M. GUERRIOT

Absents : 01

M. PIRIOU

M. RENOUX a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-07-06

**RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS
 GHIANDONI/CARRO**

Par délibération du 13/12/2023, le Conseil Municipal a approuvé et autorisé la signature de deux conventions avec des particuliers, M. CARRO et M. GHIANDONI, pour l'occupation à titre précaire d'une parcelle du domaine privé de la Commune cadastrée section AE 58 d'une contenance de 358 m2. Chacun des particuliers a été autorisé à occuper la moitié de cette parcelle contigüe à sa propriété.



Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 031-213104219-20251218-DEL2025_07_06-DE

Besser
Levraud

La convention signée avec M. CARRO court jusqu'au 22/01/2026 et celle signée avec M. GHIANDONI jusqu'au 31/12/2025.

Il sera proposé au Conseil Municipal de proposer aux deux riverains de reconduire cette convention d'occupation précaire pour une durée supplémentaire d'une année sans modification des conditions.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre),

APPROUVE le projet de renouvellement des conventions existantes avec M. GHIANDONI et M. CARRO pour la mise à disposition de la parcelle AE58 pour une durée de 1 année supplémentaire à compter de la date d'échéance des précédentes conventions.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les documents nécessaires et à prendre les dispositions pour la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 18 décembre 2025
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

